

REGLEMENT INTERIEUR

I/ Dispositions relatives à la sécurité

Préalablement à l'utilisation des locaux l'organisateur s'engage :

- A souscrire à une assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées lors de l'utilisation des locaux (responsabilité civile)
- A prendre connaissance des consignes de sécurité et de les appliquer
- A visiter avec le représentant de la commune les locaux qui seront utilisés afin de noter l'emplacement des extincteurs.

II/ Disposition financières

Le prix de la location a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2023 comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| • Pour les résidents de la commune | 120€/ jour |
| • Pour les associations de la commune | gratuit |
| • Pour les non-résidents de la commune | 240€/ jour |
| • Pour les mariages (jeudi 17h au dimanche soir) | 350€ forfait |

Pour **tous les utilisateurs** : participation chauffage du **1^{er} novembre au 31 mars** de **50€/ jour**.

Chèque de caution à la remise des clés de 450€.

III/ Responsabilité et engagement de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Assurer le gardiennage et l'accès de la salle de fêtes ;
- Contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées ;
- Faire respecter les règles de sécurité ;

- Ne pas punaiser ou scotcher sur les murs (utiliser les tasseaux de bois prévus à cet effet pour fixer vos décorations et seulement avec des punaises qui seront retirées par la suite).

L'organisateur verra sa responsabilité engagée en cas de de dégâts causés par un tiers et sans responsable reconnu, il sera par conséquent tenu de payer la somme correspondant à la remise en l'état antérieur.

IV/ Ménage

Chaque utilisateur est tenu de rendre la salle dans un état correct de propreté :

- La salle doit être rendue balayée et rangée
- La cuisine et les toilettes doivent être balayés et lavés

V/ Utilisation du matériel

- Les chaises et les tables ne peuvent être mis dans l'herbe, des bancs et des tables sont réservés à cet effet. Les demander.
- Le réfrigérateur doit être débranché et la porte ouverte
- Le congélateur doit rester branché
- Les chaises ne doivent pas être empilées devant la porte arrière
- En ce qui concerne le lave-vaisselle ne jamais enlever les filtres si ce n'est pour les nettoyer et les remettre immédiatement en place.